

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Band: 11 (1977)

Artikel: Le Boiron : une nécropole du bronze final près de Morges (Vaud, Suisse)
Kapitel: Géographie et géologie du site
Autor: Beeching, Alain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. GÉOGRAPHIE ET GÉOLOGIE DU SITE

Références : Carte Nationale Suisse au 1/25 000ème
Feuille 1242
Coordonnées, point central : 526,45 - 149,80

Situation : (voir cartes : illust. 1 et 2)

Le site se trouve sur la rive Nord du Léman, dans le Canton de VAUD, sur la Commune de TOLOCHENAZ, bien que la majeure partie du terrain sur lequel ont été faites les trouvailles ait été acquise par la Commune voisine de MORGES, ce qui a provoqué l'appellation souvent employée et en partie fautive : «BOIRON de MORGES».

— Surplombant la Baie de MORGES, le site est bordé à l'Ouest par : «Le Boiron», ruisseau de faible portée, qui creuse, avant d'arriver dans le lac, à mi-chemin entre MORGES et SAINT-PREX, un ravin dans les terrasses fluvio-lacustres.

Ces dernières marquent 3 niveaux principaux : le sommet, appelé «Crêt du Boiron», qui est la terrasse des 30 mètres (au-dessus du lac), la terrasse moyenne, qui est celle des 10 mètres, et le delta actuel formant grève.

— La route cantonale no 1, LAUSANNE-GENEVE, passe sur la terrasse moyenne en décrivant à son entrée le tournant dit «de la Caroline», coupé en 1910 pour dégager la visibilité, ce qui provoqua quelques découvertes.

— C'est donc sur cette terrasse moyenne, environ entre l'embranchement avec la route de TOLOCHENAZ et le stand de tir actuel, que la plus grande partie des tombes a été trouvée. Quelques-unes sont mentionnées à diverses époques sur la terrasse supérieure, ce qui amène à supposer l'extension de la nécropole jusque là.

— S'il a été chiffré (MONOD de BUREN, 1926), d'après les trouvailles connues, que sa largeur atteignait 80 m et sa longueur 200 m, on ne connaît pas les limites de son extension vers l'Est.

— Les plans de situation des tombes manquent cruellement pour les fouilles antérieures à celles de E. PELICHET. FOREL en a bien dressé un des douze premières fouillées, mais non restitué sur plan général. Pour les autres, nous en sommes réduits aux quelques mentions incomplètes par lesquelles elles sont plaisamment situées les unes par rapport aux autres (par groupes de quelques unités) ou par rapport à des arbres fruitiers parsemant semble-t-il le site¹.

Environnement archéologique :

Comme nous le rappelions en introduction, la Baie de MORGES, au Sud-Ouest de laquelle se tient l'avancée du Boiron, possède d'autres vestiges archéologiques qui ont, pour certains, un intérêt dans notre étude, par le problème qui a été soulevé, mais jamais résolu, de leur appartenance aux mêmes hommes que ceux de notre nécropole.

Il y a en effet plusieurs stations palafittiques au large de l'actuel rivage (R. MUNRO, 1908, pp. 87 à 90) (ill. 2); et si les stations «de L'ÉGLISE» (néolithique) et «des ROSEAUX»

¹Voir chapitre III, «Les fouilles».

(Bronze ancien), qui se tiennent au Nord-Est de l'actuelle agglomération de MORGES, et celle de «LA POWDRIERE» (néolithique) au Sud-Ouest, ne concernent pas notre propos, il n'en va pas de même des autres. Celle dite «de la GRANDE CITE», bien sûr, connue dès le milieu du XIX^{ème} siècle, et une nouvelle que F. A. FOREL déclara avoir trouvée au large même de la nécropole.

La GRANDE CITE, si énorme avec ses 360 x 45 m de dimensions, ses 40 000 pieux répertoriés, et si intéressante par ses innombrables maisons aux formes encore conservées et son matériel littéralement «pêché» pendant plusieurs décennies, se tient à 150 m du rivage actuel, sous 2 m 50 à 3 m d'eau, à 2 km environ de notre cimetière. Les archéologues anciens, croyant qu'il s'agissait d'un seul village, étaient impressionnés par sa taille, et chiffraient à 2000 le nombre de ses habitants à une même période. Par la densité des pieux «très serrés» et l'exemple de sites où les phases d'habitat se décalent latéralement¹, nous pouvons raisonnablement penser aujourd'hui à plusieurs périodes d'occupation.

La dernière, que FOREL découvrit en 1894 et à qui il donna aussi le nom de «STATION du BOIRON», pose plus de problème. Il la décrit² comme : «quelques pilotis très envasés, sans que la couche archéologique arrive au jour. Ce n'était guère qu'une cabane, car les douze pilotis que j'ai vus ne représentent pas un village; l'âge archéologique en est inconnu». Ce qui est bien peu, mais lui servit dans ses réflexions et interprétations pour proposer qu'il s'agissait bien là du village d'origine de la population enterrée tout près.

On voit la minceur du support de cette thèse.

Plus loin vers l'Est, signalons la station dite «de la VENOGÉ» à SAINT-SULPICE.

Signalons enfin, de l'autre côté de l'avancée du Boiron, à 2,5 km au Sud-Ouest, de la station Bronze final de SAINT-PREX et, sur le rivage, la nécropole de «la MORAINÉ de SAINT-PREX», trouvée en 1865 grâce à des travaux, reprise en 1952, et contenant semble-t-il «une trentaine de squelettes étendus en terre libre» et plusieurs urnes cinéraires³. D'époque comparable, elle fut rapprochée du BOIRON par FOREL et servira encore à notre étude.

Remarquons enfin que la nécropole, qui se situe entre 60 et 120 m du rivage actuel, soit à quelques 200 ou 300 m du rivage au Bronze final, se trouve dans cette bande littorale que des travaux en cours montrent comme défrichée, donc ouverte à la circulation, aux échanges, mais aussi, préférentiellement tournée vers le lac et ses stations; ceci, joint à la quasi absence de vestiges terrestres d'habitat, pose quelques jalons importants pour les discussions d'attribution de ce cimetière.

Géologie et stratigraphie :

Par les quelques documents photographiques (no 2, Ann II) qui nous sont parvenus, par les descriptions de FOREL à partir de la tombe XVI, par celles de E. PELICHET surtout, et aussi par les connaissances modernes sur les rives vaudoises, en particulier sur les terrasses du Léman (E. GAGNEBIN, 1937; P. VILLARET et M. BURI, 1965), nous pouvons avoir une bonne connaissance de la réalité géologique du site et des éclaircissements sur la stratigraphie.

Sans entrer trop dans le détail, on peut expliquer la mise en place des terrains de la région Ouest de LAUSANNE de la façon suivante :

- Le soubassement profond est fait de molasse.
- Au-dessus, nous trouvons par endroits, des restes de moraine rhodanienne, dont les stratifications grossières de graviers d'origine alpine et de sable marquent un net pendage vers le lac. Ces restes forment le substrat des collines littorales et ont notamment provoqué les terrasses supérieures, jadis baptisées «terrasses de 30 m», qui sont donc les plus anciennes de formation.

¹Cas de la station d'AUVERNIER (NE).

²I.A.S., p. 28

³FOREL, in F. KELLER, 1876, p. 48; FOREL, 1902, p. 470; Jb.S.G.U., 1957, p. 103.

— Au tardiglaciaire, la surface de la moraine s'altère et se mettent en place des sables divers mêlés à des graviers de toutes tailles. Ils accompagnent le niveau précédent.

— Durant le post-glaciaire, plus précisément au subboréal, une vaste transgression lacustre a installé au-dessus des couches précédentes, là où l'altitude n'était pas trop forte, une série de graviers, sables et limons horizontaux. Au BOIRON, on la retrouve à la terrasse moyenne et à l'inférieure, mais probablement pas à la supérieure.

— Les «terres végétales» de surface terminent la séquence.

C'est le schéma général. Les fouilles qui nous sont parvenues touchent toutes la terrasse moyenne, qui présente à peu près toute la séquence (sauf probablement la molasse, qui peut être très profonde). Voici quelles sont plus précisément les couches présentes et leur rôle dans les stratigraphies des trouvailles : De haut en bas :

Couche 1 : Terre végétale, d'une épaisseur variant de 20 à 125 cm environ. Plusieurs tombes (nos I - XI - XXII) ont été trouvées dedans et quelques autres moitié dedans et moitié dans les graviers sous-jacents (II et XXVIII). Elle était pour une grande part déjà en place du temps des inhumations, ce qui contredit certaines assertions anciennes, notamment celles découlant de l'observation de la tombe XVI (Voir plus loin).

Couche 2 : Mélange de terre et de graviers. Attestée dans les tombes II et XXVIII, et bien enregistrée dans les fouilles de E. PELICHET (tombes XXXV et XXXVI), elle a été décrite par ce fouilleur comme ayant 20 cm d'épaisseur. Elle est probablement souvent restée non distinguée de la couche 1.

Couche 3 : Mélange de graviers et de sable brun. Mentionnée seulement pour les tombes XXXV et XXXVI, où on lui donne 15 cm d'épaisseur, elle a pu être confondue avec ses suivantes dans l'appellation générique «alluvions stratifiées» (tombes XXI-XXII-XXIV)

— Peut-être y a-t-il aussi quelque chose de commun avec ce qui est à plusieurs reprises appelé «terre rouge» par FOREL. Il la décrit à la tombe XXV comme se situant sous une couche de graviers, elle-même sous la terre végétale. Elle se retrouve dans les tombes IX, XXVI, XXVII et XXXI, et on voit clairement sur la photographie de la gravière (no 2) un niveau ressemblant, surmontant immédiatement les stratifications obliques.

Couche 4 : Mélange de graviers et de sables gris. Encore seulement mentionné pour les tombes XXXV et XXXVI, mais rappelle beaucoup la description de la tombe XVI.

Signalons ici, que la description de FOREL, selon laquelle cette couche dans cette tombe aurait été stratifiée et ininterrompue au-dessus de la dalle de couverture semble sujette au doute. Participant de l'ensemble des niveaux post-glaciaires (dont elle doit être le plus bas, donc le plus ancien), il n'est pas possible qu'elle puisse être de mise en place postérieure à la tombe (on sait que les eaux sont très basses et non pas en transgression à ce moment). Ces remarques sont encore renforcées par celles faites plus haut dans la description de la couche 1.

Toutes les couches précédentes (sauf la terre végétale) sont donc celles dues aux transgressions lacustres du Subboréal. Elles sont vraisemblablement de plus en plus nettes en allant vers le lac et de moins en moins, voire absentes, en remontant (la terrasse moyenne seule envisagée ici formait une rampe qui plongeait en pente douce vers la rive).

Couche 5 : Il s'agit d'un lit de galets servant de transition. Il y a là encore problème. Ces galets sont abondants plus bas et se retrouvent quelquefois plus haut. Il forment peut-être à cet endroit un niveau bien caractérisé d'après les observations de la fouille XVIII et celles de la tombe IX. La première a révélé un vaste «pavage souterrain formé de galets gros comme le poing ou une tête d'enfant», dégagé sur une surface de 6 x 3,5 m. Son substrat est sableux, et il est observé «à la limite des couches inclinées et des couches horizontales». Il ne semble correspondre à aucune structure archéologique.

La tombe IX touche indirectement au même problème. Deux pavages sont décrits, un à côté de la tombe, et un, tantôt mentionné (Carnet), tantôt non (Publication I.A.S.), au-dessus du squelette. Le premier est dit artificiel, et on peut se demander si c'est à raison.

Ces pavages de galets «gros comme le poing» se retrouvent souvent dans les descriptions des autres tombes. Le plus probable est qu'il y avait un niveau de galets, provenant peut-

être de l'altération de la moraine, repris par la transgression et organisés par l'eau. Les populations inhumantes peuvent avoir utilisé ces galets trouvés lors de leurs excavations pour faire des couches isolantes et protectrices.

Couche 6 : Il s'agit de l'énorme masse du substrat morainique. Elle est organisée en litages parallèles, inclinés vers le lac, alternativement faits de sable et de graviers et galets. C'est cette épaisseur que visaient les travaux de la carrière, et elle était exploitée sur plus de 6 m de profondeur (Rapport PELICHET 1950).

Il est difficile de dire si cette couche était souvent touchée par les tombes, mais nous savons que cela arrivait quelquefois 2, nos 1 et 2).

Rappelons que cette stratigraphie devait varier sensiblement sur la terrasse supérieure, mais cela nous touche peu.

Evouons enfin certaines thèses anciennes selon lesquelles les nécropoles protohistoriques (et même historiques) se situent presque toujours sur de telles éminences à substrat sableux pour le caractère sain du sous-sol reconnu par les populations anciennes; ce qui est peut-être en partie vrai, mais bien difficile à garantir; qu'elles l'aient été pour la noblesse, l'isolement et la situation dominante du point de vue est par contre beaucoup plus aléatoire.